

 <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F90010 Belfort Cedex Tél. : 03.84.58.31.75 Fax. : 03.84.58.31.78 E-mail : <prenom.nom>@utbm.fr http://www.utbm.fr</p>	<p>GE07</p> <p>Gestion financière et de l'investissement</p> <p>Examen médian</p> <p>Durée : 2 heures</p>
<p>Christian GIRARDOT</p>	<p>Lundi 6 novembre 2023</p>

Le sujet comporte quatre dossiers indépendants.

Barème : 40 points

Consignes :

- Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examens antérieurs, les corrigés de TD et de sujets d'examens antérieurs, les micro-ordinateurs portables, les tablettes, les téléphones mobiles, les montres connectées, les écouteurs et les dictionnaires électroniques ne sont pas autorisés.
- Une calculatrice simple et un dictionnaire papier sont autorisés.
- Les annexes ne servent qu'à traiter les questions spécifiées.
- Vous signerez chaque copie utilisée et la première page des annexes restituées.
- Vous veillerez à la présentation de la copie.
- Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.
- Il n'est pas demandé de justifier les calculs.

Rappel : L'unité monétaire en vigueur en France est l'euro et sa déclinaison le centime d'euro.

Remarque : L'annexe 1 « Plan de comptes à tous les dossiers » et l'annexe 2 « Durée et taux d'amortissement » sont communs à la réalisation de tous les exercices.

Premier dossier

Présentation du cas

La société ELCAM USINAGE est une entreprise organisée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 30 000,00 euros. La société ELCAM USINAGE a été créée en juillet 1998. Depuis le 22/06/2017, le président de la société ELCAM USINAGE est M. Stéphane Macle, qui est aussi l'actionnaire majoritaire. Le siège social de la société ELCAM USINAGE se situe à Poligny (Jura, Bourgogne-Franche-Comté). L'exercice comptable de la société ELCAM USINAGE débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin (de l'année suivante). Le secteur d'activité de la société ELCAM USINAGE est la mécanique industrielle de précision. Elle est spécialisée dans le tournage et le fraisage de petites, moyennes et grandes séries en sous-traitance. Elle est en capacité de travailler différentes matériaux : acier, aluminium, bronze, inox, laiton, zamak... Elle est certifiée ISO 9001. La société ELCAM USINAGE ne communique pas son chiffre d'affaires. Son effectif est inférieur à cinquante salariés.

Premier dossier – première partie

La société ELCAM USINAGE a acquis le 12/04/2020, à l'état neuf, un centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350.

NIDEC OKK est un constructeur japonais de machines-outils dont le siège social se situe à Itami (préfecture de Hyōgo).

La vente en Europe des équipements industriels du groupe NIDEC OKK sont assurés par la société allemande NIDEC OKK Europe GmbH, filiale du groupe japonais NIDEC OKK Corp. Le siège social de la société NIDEC OKK Europe GmbH se situe à Neuss (land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie).

Le prix d'achat net H.T. de cette machine industrielle s'élève à 128 340,00 euros. Au prix d'achat net H.T. de cette machine sont venus s'ajouter :

- Frais de transport H.T. de la machine : 9 470,00 euros
- Frais de chargement / déchargement H.T. de la machine : 1 820,00 euros
- Frais de d'installation H.T. de la machine : 4 190,00 euros
- Frais de formation H.T. des opérateurs qui utiliseront la machine : 7 750,00 euros

Le prix d'achat et les différents frais annexes relèvent du taux normal de TVA à 20,0 %.

La société allemande NIDEC OKK Europe GmbH s'est chargée de toutes les opérations (vente, transport, chargement / déchargement, installation et formation) relative au centre d'usinage vertical acquis. La société ELCAM USINAGE a reçu la facture n° 644/20.

Le centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK a été mis en service le 27/04/2020.

Lors de la mise en service du centre d'usinage, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine industrielle selon le système linéaire sur une durée de dix ans. Sur les conseils de l'expert-comptable de la société ELCAM USINAGE, M. Stéphane Macle a convenu de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable H.T. du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350.
2. Présenter les quatre premières lignes (i.e. les quatre premiers exercices) du plan d'amortissement du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 selon le système linéaire (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter les quatre premières lignes (i.e. les quatre premiers exercices) du plan d'amortissement du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 selon le système dégressif (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Présenter les quatre premières lignes (i.e. les quatre premiers exercices) du plan d'amortissement du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 avec retraitement de l'avantage fiscal (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie).
5. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – les dotations aux amortissements de l'exercice clos au 30/06/2023 conforme au plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal (annexe 9 à compléter et à restituer avec la copie).
6. Présenter le compte de résultat 1^{ère} partie – tableau DGFIP n° 2052 au 30/06/2023 – relatif au centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 (annexe 10 à compléter et à restituer avec la copie). Pour compléter ce tableau, nous ferons l'hypothèse qu'il s'agit du seul actif détenu par la société ELCAM USINAGE.
7. Présenter le bilan actif – tableau DGFIP n° 2050 au 30/06/2023 – relatif au centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie). Pour compléter ce tableau, nous ferons l'hypothèse qu'il s'agit du seul actif détenu par la société ELCAM USINAGE.

Premier dossier – deuxième partie

La société ELCAM USINAGE a émis le 27/02/2023 la facture n° 6831 par laquelle elle cède à une autre entreprise industrielle un tour à commande numérique (CN) robotisé 3 axes CMZ TL20 pour un montant H.T. de 20 000,00 euros. Ce tour avait été mal dimensionné lors de son acquisition. La cession d'un tel équipement industriel relève du taux normal de TVA à 20,0 %.

Le tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 avait été acquis neuf le 21/11/2017 auprès du fournisseur espagnol CMZ, dont le siège social se situe à Zalduendo (communauté autonome du Pays basque).

La valeur d'acquisition amortissable H.T. du tour à commande numérique CMZ TD20 Z800 s'élevait à 87 400,00 euros. Un tel équipement industriel neuf relevait du taux normal de TVA à 20,0 % en vigueur à la date d'acquisition. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne s'est posé quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Le tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 avait été mis en service le 12/12/2017 après la formation des opérateurs et techniciens ainsi que la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800, M. Stéphane Macle avait décidé d'amortir cette équipement industriel sur une durée de huit ans selon le système linéaire et de profiter – sur les conseils de l'expert-comptable de l'entreprise – de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 12 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Présenter le plan d'amortissement du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 13 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter le plan d'amortissement du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 avec retraitement de l'avantage fiscal jusqu'à l'exercice de cession (annexe 14 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Calculer le montant des amortissements dérogatoires non imputés à la date de cession.
5. Présenter le compte de résultat 2^e partie – tableau DGFIP n° 2053 relatif à la cession du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 (annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie). Pour compléter ce tableau, on fera l'hypothèse qu'il s'agit du seul actif cédé par la société ELCAM USINAGE.

Deuxième dossier

Annexe 3 : « Servier va injecter plus de 100 millions d'euros pour développer son usine française », extrait, Christine Berkovicus, *Les Échos*, mardi 19 septembre 2023

Travail à faire :

1. Enregistrer courant septembre 2023 dans le système d'information comptable du groupe Servier la facture *pro forma*¹ – selon la technique du livre-journal – relative au coût d'acquisition des nouvelles lignes de fabrication opérationnelles en 2026. Les lignes de fabrication seront acquises auprès d'un fournisseur spécialisé. Les lignes de fabrication acquises relèvent du taux normal de TVA à 20 % (annexe 16 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Enregistrer courant septembre 2023 dans le système d'information comptable du groupe Servier la facture *pro forma* – selon la technique du livre-journal – relative au coût de construction du nouveau bâtiment qui accueillera les équipes du pôle CMC du groupe Servier. Le bâtiment sera acquis auprès d'un fournisseur spécialisé qui en assurera la conception et la fabrication. Les bâtiments acquis relèvent du taux normal de TVA à 20 % (annexe 16 à compléter et à restituer avec la copie).

¹ Une facture *pro forma* est une facture provisoire permettant à l'acheteur d'un bien d'équipement d'obtenir un crédit ou une autorisation d'importation.

Troisième dossier

Annexe 4 : « Comment le groupe Tesson compte réduire les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement », Olivia Bassi, *Les Échos*, mercredi 25 octobre 2023

Travail à faire :

1. En vous aidant du bilan actif – tableau DGFIP n° 2050 disponible en annexe 11, préciser sur quelle ligne figureront la valeur des deux filiales Frinergy et Innlog détenues par le groupe Tesson ?
2. Enregistrer courant octobre 2023 dans le système d'information comptable du groupe Besson la facture – selon la technique du livre-journal – relative à l'acquisition du progiciel édité par la société Yzepo. Cet enregistrement ne comprendra que les numéros de comptes et les intitulés de comptes (aucune valeur n'étant communiquée dans l'article). Vous indiquerez par une croix le (ou les) compte(s) qui sont débité(s) et crédité(s). L'acquisition d'un progiciel est normalement imposée au taux normal de TVA de 20 % (annexe 17 à compléter et à restituer avec la copie).

Quatrième dossier

Annexe 5 : « La coûteuse transformation de Sanofi pour revenir dans la course », extrait, Danièle Guinot, *Le Figaro*, samedi 28 octobre 2023

Travail à faire :

1. Enregistrer au 28/07/2023 dans le système d'information comptable du groupe français Sanofi la facture – selon la technique du livre-journal – relative au coût d'acquisition de la marque américaine Qunol. Une acquisition réalisée hors de France ne dispense pas d'acquitter la TVA. C'est la TVA au taux normal de 20 % qui s'applique à une acquisition de marque (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Enregistrer au 31/12/2023 dans le système d'information comptable du groupe français Sanofi le dossier – selon la technique du livre-journal – relatif à l'activation des dépenses de recherche et développement. Il peut être retenu une part activable de 90 % du total des dépenses de recherche et développement engagées en 2023. Ce taux exceptionnellement élevé s'explique par la part très importante consacrée à la recherche fondamentale dans l'industrie pharmaceutique. Les dépenses de recherche et développement activées relèvent du taux normal de TVA à 20 % (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie).

ANNEXE 1
Plan de comptes servant au traitement de tous les dossiers

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
203	Frais de développement
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
2182	Matériel de transport
...	...
2803	Amortissements des frais de développement
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2813	Amortissements des constructions
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
28182	Amortissements du matériel de transport
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée sur ventes
...	...
512	Banque
...	...
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
72	Production immobilisée
...	...
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires
...	...

ANNEXE 2
Durée et taux d'amortissement

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués	
		Coefficient	Taux dégressif
1	100,00		
2	50,00		
3	$33^{1/3}$	1,25	41,67
4	25,00	1,25	31,25
5	20,00	1,75	35,00
6	$16^{2/3}$	1,75	29,17
$6^{2/3}$	15,00	2,25	33,75
8	12,50	2,25	28,13
10	10,00	2,25	22,50
12	$8^{1/3}$	2,25	18,75
15	$6^{2/3}$	2,25	15,00
20	5,00	2,25	11,25
25	4,00	2,25	9,00
40	2,50	2,25	5,63

ANNEXE 3

Servier va injecter plus de 100 millions d'euros pour développer son usine française Extrait, Christine Berkoviccius, *Les Échos*, mardi 19 septembre 2023

Créé en 1954, le groupe Servier entend développer son usine de Gidy (Loiret, Centre-Val de Loire), située dans l'agglomération d'Orléans. Le groupe investira plus de 100 millions d'euros d'ici à cinq ans, dans le cadre de la réorganisation de sa production de médicaments entre ses trois usines européennes, ainsi qu'en recherche et développement (R&D).

« L'usine de Gidy sera spécialisée dans les gros volumes et les conditionnements sous blister, tandis que l'usine irlandaise se concentrera sur les produits plus complexes, et l'usine polonaise sur les plus petites séries, ce afin de gagner en capacité tout en optimisant l'utilisation de l'outil de production », explique Augustin Blanc, qui vient de prendre la direction de l'usine de Gidy.

Avec une vingtaine de bâtiments répartis sur 64 hectares, le site de Gidy, qui fête cette année ses cinquante ans, est le plus important du groupe pharmaceutique français qui s'est hissé au troisième rang mondial dans le domaine des traitements cardiovasculaires. Il emploie environ 800 salariés et concentre 40 % de la production totale.

Le groupe Servier fabrique à Gidy une soixantaine de médicaments répartis en 1 500 références, uniquement sous des formes sèches (comprimés et gélules), parmi lesquels le Coversyl, le Diamicron ou encore le Daflon, son produit vedette dont les ventes ont représenté 552 millions d'euros (+ 14 %), lors du dernier exercice comptable. La production du site de Gidy (245 millions de boîtes actuellement) est exportée dans une centaine de pays. Elle sera portée à 300 millions de boîtes à l'horizon 2030.

Le groupe Servier commencera par installer dans un bâtiment qui a commencé à être vidé, de nouvelles lignes de fabrication (granulation, compression et pelliculage), d'une valeur de 30 millions d'euros. Elles devraient être opérationnelles à l'horizon 2026.

[...]

En plus de la production de médicaments, le groupe Servier investit aussi dans la recherche, notamment dans l'oncologie², dont il entend faire son nouvel axe de croissance. Il consacrera 43 millions d'euros à la construction d'un bâtiment zéro particule qui regroupera d'ici à 2027 les équipes du pôle CMC (*Chemistry Manufacturing and Controls*), en charge du développement technologique des futurs produits. Ce seront alors 290 personnes qui travailleront dans la R&D.

² L'oncologie, ou cancérologie, est la spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.

ANNEXE 4

Comment le groupe Tesson compte réduire les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement

Olivia Bassi, *Les Échos*, mercredi 25 octobre 2023

Produire sans détruire et participer à la régénération de son environnement immédiat. Telle est la feuille de route que s'est fixée le groupe Tesson d'ici à 2030. Historiquement positionné sur l'entreposage frigorifique – activité cédée en 2019 –, le groupe Tesson basé aux Sables d'Olonne (Vendée, Pays de la Loire) s'est progressivement diversifié autour de l'optimisation des flux logistiques et des entrepôts. L'entreprise, qui emploie 350 salariés entre ses sites des Sables d'Olonne et de Bordeaux (Gironde, Nouvelle-Aquitaine) veut rester attractif pour les générations futures en ramenant ses métiers à un seuil incompressible d'impact négatif sur l'environnement et s'engage dans l'économie dite régénérative.

Pour ce faire, Priscille Gauthier, 36 ans, représentant la quatrième génération de la famille à la tête de l'entreprise, a diligenté un audit³ carbone et mis en place un comité RSE⁴ au sein de l'entreprise pour piloter les changements de pratiques nécessaires. Tout a été passé en revue : les bâtiments (le groupe en compte une vingtaine) qui devront être les moins "gourmands" possibles en énergie et en m² artificialisés en privilégiant la réutilisation des entrepôts existants, le partage de leurs espaces verts avec leurs voisins, ou encore la massification des flux pour limiter le nombre de camions circulant sur les routes.

Pour faire évoluer ses pratiques, le groupe dispose de filiales, comme Frinergy qui concourt à améliorer les performances des installations frigorifiques, ou Innlog qui s'attache à optimiser les activités logistiques. Le groupe Tesson se donne comme cap de diminuer de 60 % ses dépenses d'énergie d'ici à 2050. Le groupe va aussi concentrer son développement sur les activités qui participent à économiser des ressources dans la logistique. « *Nous allons intégrer des données extra-financières (care management⁵, mesures en faveur de la biodiversité, gestion de la consommation carbone...) et pour ce faire nous avons acquis le progiciel de la société Yzepo⁶* », indique la dirigeante.

[...]

³ Le terme audit doit ici être entendu au sens de diagnostic.

⁴ RSE : Responsabilité sociale et environnementale.

⁵ Le *care management* consiste à se préoccuper de la qualité de vie au travail des salariés. Ce qui peut passer par les postures, l'attention aux aidants, le confort des salles communes, la création d'ateliers sur la gestion des émotions ou sur l'alimentation, l'accès à des installations sportives, à des moments conviviaux...

⁶ La plateforme logicielle éditée par la société Yzepo propose quatre briques : responsabilité sociale et environnementale ; qualité, hygiène et sécurité au travail ; gestion de l'énergie ; empreinte carbone. Le siège social de la société Yzepo se trouve à Valbonne-Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).

ANNEXE 5

La coûteuse transformation de Sanofi pour revenir dans la course

Extrait, Danièle Guinot, *Le Figaro*, samedi 28 octobre 2023

Les marchés financiers n'aiment pas les mauvaises surprises. Le groupe Sanofi l'a expérimenté hier [vendredi 27/10/2023, Ndr]. Le géant pharmaceutique français a vacillé, la valeur de l'action plongeant de 19 % à la Bourse de Paris. Du jamais vu pour cette entreprise, dont la capitalisation⁷ a fondu de près de 25 milliards d'euros en une seule séance. Les investisseurs, particulièrement nerveux depuis la fin de l'été, ont violemment sanctionné l'abandon par le groupe de son objectif d'atteindre un taux de marge brute de 32 % en 2025.

Le groupe Sanofi a pourtant annoncé vendredi un ambitieux « *nouveau chapitre* » du plan présenté en décembre 2019 par le directeur général Paul Hudson, après sa prise de fonction. Le groupe multiplie les initiatives pour revenir dans le peloton de tête des *Big Pharma*⁸, dont il est distancé depuis de nombreuses années. Le premier laboratoire français manque de relais de croissance puissants, au-delà de son médicament vedette, le *Dupixent*⁹.

La concentration de Sanofi sur les médicaments innovants passera par la scission du pôle santé grand public, qui regroupe les médicaments vendus sans ordonnance (*Doliprane*, *MagnéB6*, *Mucosolvan*...). Ce pôle avait pourtant été renforcé le 23 juillet dernier, avec l'acquisition de la marque américaine *Qunol*¹⁰ pour un montant de 1,4 milliard de dollars (1,32 milliard d'euros), sous laquelle sont vendus des compléments alimentaires, des minéraux, des vitamines...

[...]

Le groupe Sanofi se recentrera sur les traitements innovants et sous brevets. « *Nous voulons renforcer nos investissements en recherche et développement (R&D) pour devenir une firme totalement biopharmaceutique* », explique Paul Hudson. La biopharmacie comprend les activités liées à la médecine de spécialité, la médecine générale et aux vaccins, point fort historique de Sanofi. Dès qu'il a pris les rênes du groupe, Paul Hudson s'est fixé comme objectifs majeurs de renouveler le portefeuille de médicaments et d'accélérer le lancement de nouveaux produits. Depuis les dépenses de R&D ont augmenté de 800 millions d'euros, passant de 6 milliards d'euros en 2019 à 6,8 milliards d'euros en 2023 (soit une augmentation de 13,3 %).

[...]

⁷ La capitalisation traduit la valeur d'une entreprise en Bourse à l'instant *t*. Elle est égale au produit de la valeur de cotation de l'action par le nombre d'actions constituant le capital social de l'entreprise.

⁸ Les *Big Pharma* désignent les plus grandes entreprises mondiales du secteur de l'industrie pharmaceutique. Parmi les plus grandes entreprises mondiales de l'industrie pharmaceutique, nous pouvons citer les groupes américains Eli Lilly, Johnson & Johnson, Merck & Co et Pfizer, le groupe britannique GSK (ex-GlaxoSmithKline), ou encore les groupes suisses Novartis et Roche.

⁹ Le *Dupixent* est un anticorps monoclonal permettant de lutter contre plusieurs maladies inflammatoires. Le brevet expirera en 2031.

¹⁰ La marque *Qunol* a été déposée en 2007 par le Quten Research Institute, basé à Pine Brook (New Jersey, États-Unis).

ANNEXE 6 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 selon
le système linéaire

Désignation du bien :	Centre d'usinage NIDEC OKK
Date d'acquisition :	12/04/2020
Date de mise en service :	27/04/2020
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	30/06/2020
Prorata du premier exercice :	

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 7 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 selon le
systeme dégressif

Désignation du bien :	Centre d'usinage NIDEC OKK
Date d'acquisition :	12/04/2020
Date de mise en service :	27/04/2020
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Coefficient dégressif :	
Taux d'amortissement dégressif :	
Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	30/06/2020
Prorata du premier exercice :	

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 8 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du centre d'usinage vertical 5 axes NIDEC OKK VC-X350 avec
retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien :	Centre d'usinage NIDEC OKK
Date d'acquisition :	12/04/2020
Date de mise en service :	27/04/2020
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	

Exercices	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises

**ANNEXE 9 à compléter et à restituer avec la copie
L'enregistrement au livre-journal du 1^{er} dossier – 1^{ère} partie**

--	--	--	--

ANNEXE 10 à compléter et à restituer avec la copie
Tableau DGFIP n° 2052 – Compte de résultat 1^{ère} partie au 30/06/2023

Désignation de l'entreprise		Exercice N						Néant II *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF	
		Services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL	
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA
			- dotations aux provisions					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE 12 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 cédé
selon le système linéaire

Désignation du bien :	Tour à commande numérique CMZ
Date d'acquisition du bien :	21/11/2017
Date de mise en service du bien :	12/12/2017
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	87 400
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	30/06/2018
Prorata du premier exercice :	
Date d'ouverture de l'exercice de cession :	01/07/2022
Date de cession :	27/02/2023
Prorata de l'exercice de cession :	

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800 cédé
selon le système dégressif

Désignation du bien :	Tour à commande numérique CMZ
Date d'acquisition :	21/11/2017
Date de mise en service :	12/12/2017
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	87 400,00
Durée d'amortissement prévue :	
Taux d'amortissement linéaire :	
Coefficient dégressif :	
Taux d'amortissement dégressif :	
Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :	
Date de clôture du premier exercice comptable :	30/06/2018
Prorata du premier exercice :	
Date d'ouverture de l'exercice de cession :	01/07/2022
Date de cession :	27/02/2023
Prorata de l'exercice de cession :	

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 14 à compléter et à restituer avec la copie
Plan d'amortissement du tour à commande numérique robotisé 3 axes CMZ TD20 Z800
cédé avec retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien :	Tour à commande numérique CMZ
Date d'acquisition :	21/11/2017
Date de mise en service :	12/12/2017
Valeur d'acquisition amortissable H.T. :	87 400,00
Date de cession :	27/02/2023
Valeur de cession H.T. :	20 000,00

Exercices	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
Totaux				

ANNEXE 15 à compléter et à restituer avec la copie
Compte de résultat 2° partie – tableau DGFIP n° 2053 au 30/06/2023

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII) HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII) HH
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX) HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X) HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
	- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
(9) Dont transfert de charges			A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5) A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
RENVOIS	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives A6	Obligatoires A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE 16 à compléter et à restituer avec la copie
Les deux enregistrements au livre-journal du 2^e dossier

--	--	--

--	--	--

**ANNEXE 17 à compléter et à restituer avec la copie
L'enregistrement au livre-journal du 3^e dossier**

--	--

ANNEXE 18 à compléter et à restituer avec la copie
Les deux enregistrements au livre-journal du 4^e dossier

--

--

--

--